

**RAPPORT
DE VOTE
& DE DIALOGUE
2021**



TEMPÊTE VERTE SUR LES MAJORS PÉTROLIÈRES

Darren Woods, le PDG d'ExxonMobil, a essuyé un véritable camouflet lors de l'assemblée générale (AG) du 26 mai 2021.

En effet, un fonds activiste, Engine n°1, avec seulement 0,02 % du capital, a réussi à faire élire au Conseil de surveillance trois représentants proposés pour leur compétence sur le climat, contre l'avis de la direction.

Dans les mois précédents, Engine n°1 poussait le géant pétrolier à réduire ses dépenses d'investissement et à se concentrer « sur l'accélération plutôt que sur le report de la transition » vers les énergies plus propres.



TotalEnergies et Patrick Pouyanné, son PDG, n'ont pas échappé à ce mouvement... mais ils avaient très habilement pris les devants en proposant une résolution "say on climate" pour l'AG du 28 mai 2021.

Cette résolution soutenait le respect par l'entreprise de l'objectif des Accords de Paris sur la trajectoire 2°C d'augmentation maximale de la température par rapport à 1850. Avec un engagement sur la neutralité carbone de l'entreprise d'ici 2050 pour les scopes 1, 2 et 3 (émissions de CO₂ directes et indirectes par les fournisseurs et clients) sur un périmètre monde. Si l'on a pu reprocher à TotalEnergies beaucoup trop d'imprécisions sur les mesures à adopter pour parvenir à ne plus émettre de gaz à effet de serre en 2050, l'engagement à atteindre cet objectif constituait un incontestable progrès par rapport à la situation de 2020.

C'est pourquoi Ecofi a voté favorablement à cette résolution qui, au final, a été plébiscitée par près de 92 % des actionnaires.

Si TotalEnergies a remporté cette manche, le match de la course contre les 2°C est loin d'être terminé.

François Lett,
Directeur du département
éthique et Solidaire

34 investisseurs, dont Ecofi, ont signé une déclaration à l'assemblée générale (« AG statement ») rédigée par la coalition Climate Action 100+. L'initiative demandait au Conseil d'administration de TotalEnergies davantage de transparence et de clarification dans sa stratégie de réduction des émissions pour respecter son engagement pour une neutralité carbone d'ici 2050.

En particulier, a contrario des conclusions du rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'ambition de TotalEnergies est d'augmenter sa production de pétrole et de gaz jusqu'en 2030 pour faire face à la demande.

2022 sera à coup sûr l'occasion d'une nouvelle confrontation entre TotalEnergies et certains de ses actionnaires.

Par anticipation, Ecofi a volontairement durci, dans sa politique de vote, les exigences minimales que doivent contenir les résolutions "say on climate" pour entraîner un vote favorable. Ecofi a depuis exclu TotalEnergies de l'ensemble de ses portefeuilles.

Nous vous laissons les découvrir dans ce rapport, qui retrace l'exercice du vote et la pratique du dialogue d'Ecofi, moyens essentiels pour défendre l'intérêt à long terme de nos clients et responsabiliser les entreprises dans lesquelles nous investissons.

ECOFI: UN ACTIONNAIRE RESPONSABLE

Un engagement en chiffres

En 2021, Ecofi a continué d'appliquer son approche d'**investisseur actif** en votant à **301 assemblées générales** pour un total de **4 561 résolutions**.

Dans le respect de notre politique de vote rigoureuse, nos votes d'opposition ont concerné **38 % des résolutions**, s'agissant tout particulièrement des nominations des administrateurs et des rémunérations des dirigeants⁽¹⁾.

Nous avons également soutenu **111 résolutions d'actionnaires** ayant l'ambition d'augmenter la transparence des sociétés sur les aspects environnementaux et sociaux de leurs activités, et de les inciter à adopter de meilleures pratiques en termes de gouvernance.

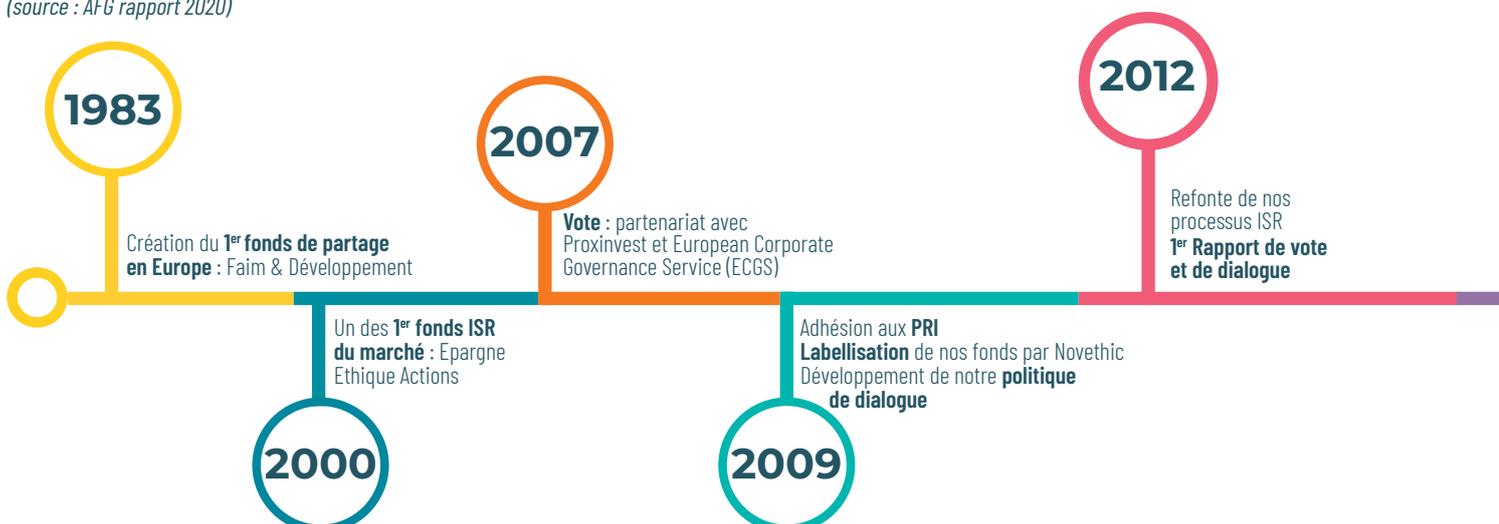
Afin de sensibiliser encore davantage les sociétés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de leur secteur d'activité, nous avons dialogué individuellement avec **11 entreprises**. Au total **104 questions** ont été formulées sur plusieurs thématiques ESG, comme la transition énergétique, le respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement et les relations avec les salariés.

Nous avons également signé **19 initiatives de dialogue collectif** liées aux thématiques de la transition énergétique, de la biodiversité, des droits humains et de la responsabilité fiscale, à travers les réseaux internationaux de la finance responsable dont nous sommes signataires. Ces 19 initiatives nous ont permis de contacter **149 sociétés** différentes investies par nos fonds. Enfin, nous avons participé à **6 initiatives de dialogue avec les institutions** liées à plusieurs enjeux ESG, comme la responsabilité fiscale au sein de l'Union européenne, l'accès au vaccin contre la Covid-19 pour les pays en développement, la transition énergétique, la transparence sur les performances environnementales des sociétés aux États-unis et la future réglementation européenne sur le Devoir de vigilance.

⁽¹⁾ A comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 19 % (source : AFG rapport 2020)



Cesare Vitali,
Responsable
de l'analyse ESG et
du développement ISR



Engagement actionnarial, une démarche volontaire

La politique d'engagement actionnarial est le prolongement naturel de notre démarche d'investisseur responsable, dont un des objectifs principaux est d'influencer la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) ainsi que la qualité de la gouvernance des entreprises présentes dans nos portefeuilles.

L'Investissement socialement responsable (ISR) nous permet d'orienter nos investissements vers les entreprises les plus performantes sur leurs enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et d'améliorer notre gestion des risques. Aujourd'hui, 100% de nos fonds ouverts* sont ISR.

L'engagement peut être réalisé par deux biais :

- le **vote en assemblée générale** des entreprises dont nous détenons des titres.

Lorsque nous achetons une action d'une entreprise, nous en devenons copropriétaire, ce qui nous donne le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires et de nous prononcer sur la manière dont l'entreprise gère son activité ;

- le **dialogue direct** avec certaines entreprises sur des sujets ESG spécifiques liés à leur activité.

En complément du vote, un investisseur peut demander à une entreprise de rencontrer son management et/ou les personnes en charge de certains sujets ESG.

Cette démarche de dialogue peut être menée de manière individuelle ou collective, à travers les 5 coalitions d'actionnaires dont nous sommes partenaires.

En tant qu'investisseur responsable, nous avons choisi d'exercer de manière active nos droits de vote afin d'encourager – aux côtés d'autres parties prenantes (actionnaires, ONG, consommateurs, régulateurs, etc.) – la réflexion des entreprises sur les risques ESG associés à leur activité.

* 100% de nos fonds ouverts sont ISR (100% ISR selon la méthodologie d'ECOFI) - hors un fonds indexé. Parmi ces fonds, 12 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat).



Nouvelle saison des assemblées générales : quelles sont les attentes des investisseurs ?

La principale préoccupation des investisseurs est généralement la protection des droits des actionnaires et de la valeur actionnariale.

Cela passe notamment par un exercice de leurs droits de vote et une attention particulière aux résolutions proposées par le management des entreprises en assemblée générale.

Ecofi attend également un partage de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses différentes parties prenantes (dirigeants, salariés, actionnaires, etc.), ainsi que l'intégration de la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) au sein de la gouvernance d'entreprise.

Les résolutions proposées par les entreprises lors de leurs assemblées générales concernent en premier lieu :

- la composition du conseil d'administration (son indépendance, les compétences et la mixité de ses membres) ;
- le montant des rémunérations des mandataires sociaux et de leur retraite chapeau.

Les investisseurs, dont Ecofi, sont de plus en plus vigilants aux résolutions "say on pay", qui consistent en un vote des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants et également aux résolutions "say on climate" qui portent sur la politique climat des sociétés.

Cependant, depuis deux ans, la pandémie de COVID-19 a bouleversé l'organisation des assemblées générales, un grand nombre d'entreprises ayant choisi de tenir leur AG à huis clos. Un paradoxe car cette réunion annuelle est censée être un temps fort entre les actionnaires et les entreprises. Le droit de vote est de fait réduit à un vote préalable à l'assemblée générale, privant les actionnaires d'exercer leur droit de vote en séance.

Ecofi est convaincue qu'une bonne gouvernance passe par la mise en place de plateformes sécurisées permettant de dialoguer et de voter à distance, en direct, pendant l'assemblée générale.



“Say on climate” : la stratégie climat des entreprises mise au vote

Le “say on climate” est un nouveau type de proposition climatique qui est mis à l'ordre du jour d'une assemblée générale (AG) par la direction d'une société cotée.

Il consiste à soumettre au vote consultatif des actionnaires sa politique de réduction des émissions carbone. Il s'inspire du “say on pay”, résolution qui oblige les sociétés cotées à soumettre à leur actionnaires les dispositifs de rémunération globale des dirigeants.

Mais ces résolutions restent consultatives car les enjeux environnementaux et climatiques relèvent de la compétence du Conseil d'administration et de la direction exécutive plutôt que de celle de l'assemblée générale.

Initiées par un groupe d'actionnaires, les résolutions externes concernant le climat sont souvent à l'origine d'une résolution “say on climate” émanant de la direction. Tel fut le cas pour TotalEnergies où une résolution « climat » a été déposée par un groupe d'actionnaires, dont Ecofi, lors de l'AG de 2020. Elle n'a recueilli que 16,8% des votes, mais a enclenché un mouvement au sein du groupe pétrolier et, en 2021, TotalEnergies a proposé une résolution sur la « transition énergétique vers la neutralité carbone ».

Le nombre de résolutions climat ne cesse de s'amplifier au point que de plus en plus de sociétés s'y soumettent spontanément, sans attendre

que des actionnaires actifs ou activistes ne leur imposent, tels Nestlé ou Ferrovia.

De plus, confrontées à des projets de “résolutions climatiques” externes, elles ont préféré y substituer leur propre résolution comme aux AG de Vinci, Atos ou TotalEnergies en 2021.

25 groupes dans le monde ont sondé leurs actionnaires au premier trimestre 2021 sur des enjeux climatiques.

Les AG ne faisaient, jusqu'en 2021, l'objet d'aucune recommandation de bonnes pratiques. Mais, une saison chassant l'autre, en prévision des assemblées générales 2022, les agences de conseil en vote ont toutes ajusté leur politique de vote afin d'y introduire un cadre d'analyse sur le “say on climate”. L'émergence d'un plus grand nombre de ces résolutions permettra également de pouvoir les comparer entre elles afin d'éviter le greenwashing.

A l'instar des “say on pay” certaines sociétés prévoient un vote régulier de leur politique climat (tous les 3 ans) et un vote annuel pour rendre compte devant leurs actionnaires des objectifs intermédiaires. Un dialogue permanent sur les questions environnementales permettra d'identifier les sociétés qui prennent au sérieux la transition en se dotant d'une stratégie crédible et en respectant les jalons annoncés.

Ecofi a revu sa politique de vote pour 2022 afin d'y intégrer de nouvelles règles qui visent à renforcer sa position sur les enjeux climatiques.

Pour voter favorablement à une résolution “say on climate” nous souhaitons :

- qu'elle intègre les émissions du scope 3 et des objectifs quantitatifs annoncés en ligne avec les Accords de Paris que sa couverture porte sur 100% du périmètre de la société;
- qu'elle spécifie des objectifs intermédiaires (ex. 2030) sur la réduction des gaz à effet de serre (GES), cohérents avec l'objectif final;
- qu'elle ne soit pas fondée principalement sur une stratégie de compensation des émissions mais sur leur réduction;
- et qu'elle ne spécifie pas le Capital Expenditure (CAPEX) - au moins à court terme - prévu nécessaire pour respecter ses objectifs.



Marie-José Dechaud,
Analyste éthique

Voter, une obligation d'investisseur responsable

Le département Ethique et Solidaire détermine les conditions d'exercice des droits de votes pour l'ensemble des OPC d'Ecofi investis en actions.

Un vote sans condition

Ecofi vote à toutes les assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, françaises comme étrangères⁽¹⁾.

Notre participation aux votes n'est ainsi conditionnée ni à la détention d'une fraction minimale du capital des entreprises, ni à l'atteinte d'un seuil plancher de l'actif de nos OPC. Ecofi est toujours détentrice de ses actions le jour de l'assemblée générale.

Un vote à l'ambition socialement responsable pour tous nos OPC

Notre objectif est de défendre l'intérêt à long terme de nos clients et de rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance et de responsabilité sociale. Il s'agit également de favoriser la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) ainsi que la bonne gouvernance des entreprises dont nous détenons des actions.

Ainsi, Ecofi vote « contre » le renouvellement des administrateurs de sociétés impliquées dans des controverses très graves pendant leur dernier mandat et également « contre » la candidature d'un administrateur s'il représente une société tierce fortement controversée selon le processus ISR de sélection des entreprises d'Ecofi, ou s'il en est par ailleurs administrateur.

Un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires

Ecofi soutient les résolutions externes qui visent à instaurer de meilleurs standards de gouvernance (par exemple celles demandant la séparation des pouvoirs de président et de directeur général), une plus grande transparence, et également celles qui sont en faveur d'une gestion responsable des impacts environnementaux et d'une plus grande équité sociale.

⁽¹⁾ Excepté dans quelques cas : Power of Attorney (POA) notarié demandé par la réglementation nationale et blocage des titres exigé.

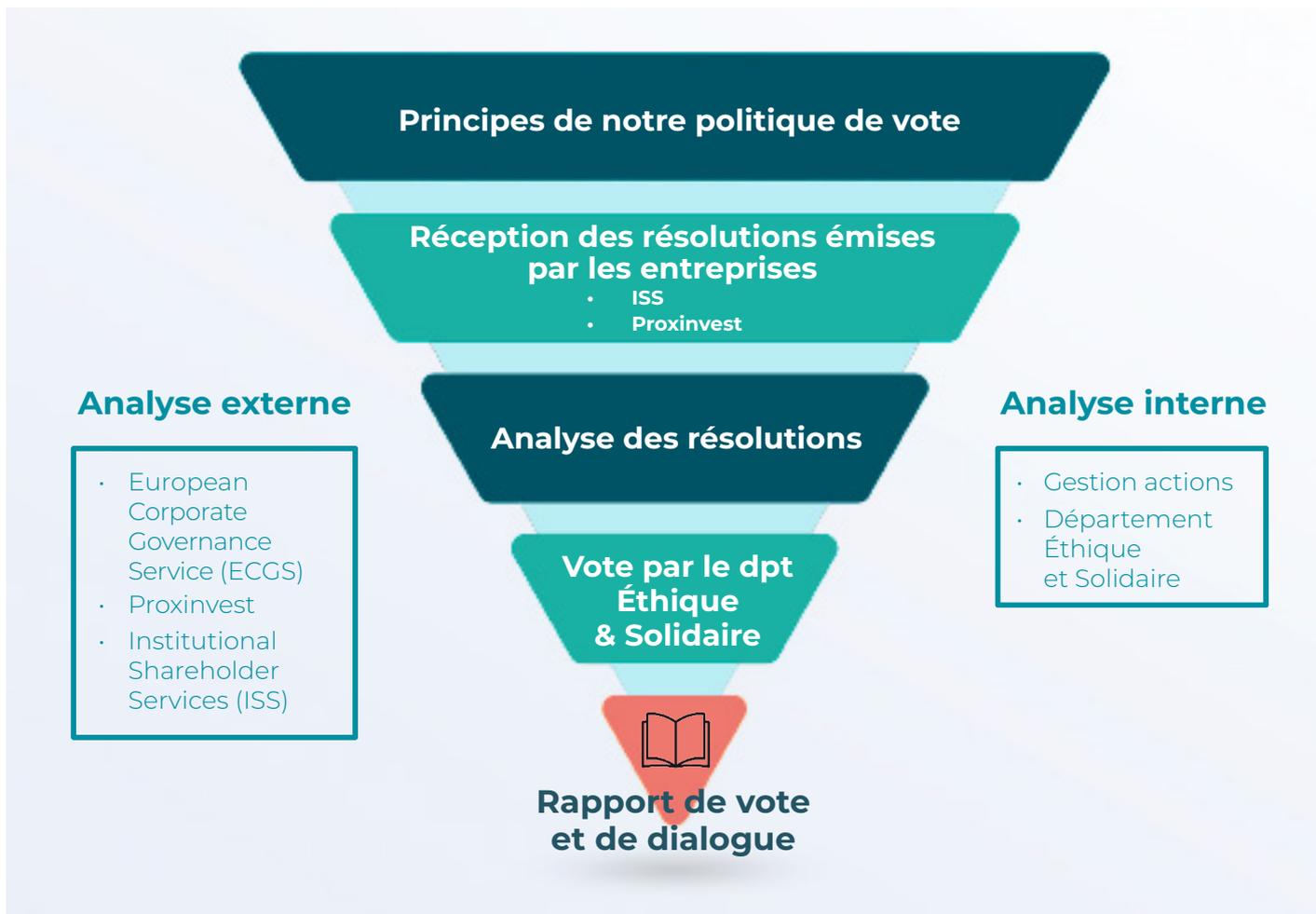


Ecofi tient à disposition de tout porteur de parts ou d'actions d'OPC qui en fait la demande – via l'adresse e-mail : contact@ecofi.fr – l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors qu'il est éligible au périmètre de vote défini dans le document « politique de vote ».

Ecofi déclare :

- avoir systématiquement respecté les principes fixés dans son document « politique de vote » en 2021;
- ne pas s'être trouvé en situation de conflit d'intérêts lors de l'exercice des votes attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère. En particulier, Ecofi applique également les principes contenus dans sa politique de vote dans les AG des sociétés clientes.

Processus de vote



REPÈRES

Pour l'exercice de ses droits de vote, Ecofi s'appuie sur les services de « Proxy providers », sociétés qui lui fournissent des analyses détaillées sur les résolutions soumises aux votes des assemblées générales par le management des entreprises ou leurs actionnaires.

Ces partenaires fournissent des recommandations basées sur les principes de notre politique de vote.

Dans la majorité des cas, nous exerçons les droits de vote des OPC par correspondance ou via la plateforme de vote Institutional Shareholder Services (ISS).

Cependant, nous veillons à participer physiquement aux assemblées générales des entreprises jugées les plus emblématiques en matière de RSE.

Les partenaires d'Ecofi



Proxinvest pour l'analyse des votes des sociétés françaises.



European Corporate Governance Service (ECGS) pour l'analyse des votes des sociétés des pays européens, hormis la France.



Institutional Shareholder Services (ISS), plateforme de vote qui permet la génération et la transmission des bulletins de vote.

Enjeux et principes fondamentaux de notre politique de vote 2022

THÈMES		VOTE CONTRE SI :
Actionnariat stable et de long terme	Droit de vote double	<ul style="list-style-type: none"> Le principe « une action – une voix » n'est pas respecté, sauf pour les actionnaires présents depuis plus de 5 ans
	Affectation du résultat	<ul style="list-style-type: none"> Le paiement du dividende en actions prévoit une décote supérieure à 10 % Le taux de distribution (pay-out ratio) est supérieur à 80 % sur une moyenne de 3 ans Le taux d'endettement (gearing) est supérieur à 2
Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE)	Renouvellement des administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> Un administrateur est également administrateur dans une société controversée de niveau 5 selon le processus d'analyse ESG d'Ecofi
	Dons aux partis politiques	<ul style="list-style-type: none"> La proposition de don n'est pas détaillée, et ne prévoit pas un montant unitaire maximum
	Changement de siège social	<ul style="list-style-type: none"> Le transfert de siège social se situe dans un pays considéré comme un paradis fiscal selon la méthodologie d'analyse d'Ecofi
	Politique climat	<ul style="list-style-type: none"> La politique climat n'intègre pas les émissions du scope 3 Les objectifs quantitatifs annoncés ne sont pas en ligne avec les Accords de Paris La couverture de la politique climat ne porte pas sur 100 % du périmètre de la société La politique ne spécifie pas des objectifs intermédiaires (ex. 2030) sur la réduction des gaz à effet de serre (GES), cohérents avec l'objectif final La politique est fondée principalement (> 50 %) sur une stratégie de compensation des émissions et pas sur leur réduction La politique ne spécifie pas le Capital Expenditure (CAPEX) - au moins sur le court terme - prévu nécessaire pour respecter ses objectifs
Intégrité des comptes et de la communication	Approbation des comptes sociaux et consolidés	<ul style="list-style-type: none"> Les commissaires aux comptes n'émettent pas de rapport sur les comptes Les dépenses non déductibles sont insuffisamment détaillées ou justifiées La société ne publie pas ses émissions de gaz à effet de serre
	Résolutions proposées par le Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs résolutions sont réunies au sein d'une même résolution
	Quitus	<ul style="list-style-type: none"> L'approbation du quitus est isolée de l'approbation des comptes sauf dans les pays où le vote du quitus est obligatoire La société ne communique pas sur ses émissions de gaz à effet de serre La société ne soumet pas la rémunération au vote ("say on pay")
	Commissaires aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> Le cabinet certifie les comptes de la société depuis 15 ans ou plus Les honoraires de conseil sont supérieurs à 25 % du montant global des honoraires
Opérations en capital justifiées et équilibrées, respectueuses du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire	Augmentation de capital	<ul style="list-style-type: none"> Une demande d'autorisation d'augmentation de capital avec DPS supérieure à 50 % du capital est faite sans avoir recours à une AGE Une demande d'autorisation d'augmentation de capital sans DPS est supérieure à 10 % du capital Une demande d'autorisation d'augmentation de capital inclut une décote
	Réduction de capital	<ul style="list-style-type: none"> Une demande d'autorisation de rachat d'actions est supérieure à 10 % Le rachat peut intervenir en période d'OPA ou lors de plan de licenciement significatif

THÈMES		VOTE CONTRE SI :
Transparence et équité des rémunérations des dirigeants et des administrateurs	Attribution d'options	<ul style="list-style-type: none"> • Une décote du prix de souscription par rapport au cours du marché est prévue • La période d'indisponibilité est inférieure à 5 ans pour l'exercice de l'option • La demande excède 2% du capital et 0,1% du capital par dirigeant mandataire social • La demande au profit des mandataires sociaux n'inclut pas de conditions de performance de long terme (au moins 4 ans)
	Actions gratuites	<ul style="list-style-type: none"> • La demande au profit des mandataires sociaux n'inclut pas des conditions de performance de long terme (au moins 4 ans) • La demande excède 1% du capital pour l'exercice et 0,05 % du capital par dirigeant mandataire social
	Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • La rémunération globale des dirigeants est supérieure à trois fois leur rémunération fixe • Une augmentation de la rémunération globale des mandataires sociaux est proposée alors qu'il y a eu un plan de licenciement significatif (principe de solidarité) • La politique de rémunération n'intègre pas de critères de performance sociale et environnementale • L'attribution d'un bonus est prévue sans clause de récupération ("clawback") • Les rémunérations variables annuelles et pluriannuelles ne comportent pas de conditions de performance de long terme (au moins 4 ans) • La rémunération des administrateurs non exécutifs ne se limite pas aux jetons de présence, et inclut une part variable • Le « golden hello » n'est pas justifié et est supérieur à la prime abandonnée dans le précédent emploi du bénéficiaire
	Indemnités de départ	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant est supérieur à 2 ans de rémunération fixe en plus des indemnités conventionnelles liées à l'ancienneté et ne contiennent pas de critères de performance • Une procédure légale d'accusation de malversation du dirigeant est en cours
	Clause de non concurrence	<ul style="list-style-type: none"> • Les clauses de non-concurrence sont inférieures à 2 ans • Le dirigeant a plus de 65 ans et peut faire valoir ses droits à la retraite
Composition et bon fonctionnement du Conseil d'administration	Election des administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'information disponible sur le candidat n'est pas documentée • L'administrateur est âgé de plus de 75 ans (sauf s'il est le fondateur de la société) • L'administrateur est dans la catégorie surreprésentée, dans le cas où le ratio femme/homme ou homme/femme est inférieur à 30 % (sauf pour les pays ayant des pratiques plus strictes) • Les élections sont groupées dans une seule résolution (sauf s'il s'agit d'un pays où le vote listé est obligatoire) • La durée du mandat des administrateurs excède quatre ans • L'administrateur détient plus de 5 mandats dans des sociétés cotées ou grandes organisations • Le taux d'indépendance du conseil est inférieur à un tiers • Le taux d'indépendance d'un comité spécialisé est inférieur à 50 % • Les présidents des Comités spécialisés ne sont pas indépendants • Le taux de présence du candidat aux réunions du conseil est inférieur à 75 % • Un mandataire social exécutif est présent aux comités des rémunérations et des nominations • Election du président/directeur général : le conseil n'a pas désigné d'administrateur indépendant référent avec des contre-pouvoirs efficaces en cas de non-séparation des fonctions de directeur général et de président • Le mandataire social exécutif détient plus d'un mandat dans une société cotée ou une grande organisation en dehors du groupe • Le conseil d'administration n'est pas composé au minimum de 5 membres et/ ou excède le nombre de 15 membres maximum (sauf si la société est engagée dans une opération de fusion) • La société propose la nomination d'un censeur au sein du conseil s'il est ancien mandataire social ou administrateur de la société ou en cas de conflit d'intérêt avec la société
	Jetons de présence	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant moyen des jetons de présence est supérieur à 100 000 euros

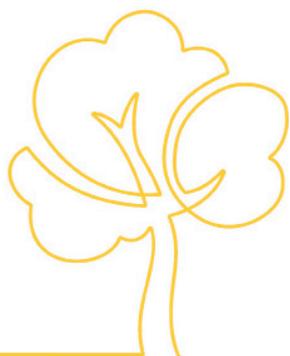
RÉSULTATS DES VOTES

(au 31/12/2021)

En 2021, Ecofi a exercé ses droits de vote dans **301 assemblées générales** pour 304 sociétés dans lesquelles une participation était détenue à la date où le vote était exerçable et pour lesquelles les dépositaires nous ont annoncé une AG, soit un ratio de 99%. Ces 301 AG ont comporté un total de **4 561 résolutions** soumises au vote des actionnaires⁽¹⁾.

Nous avons voté avec **une moyenne élevée de votes d'opposition** aux résolutions proposées par les sociétés **de 38 %**, à comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 19 % (source AFG, rapport 2020). Le principal objet des votes d'opposition aux résolutions des entreprises ont concerné la nomination des membres du Conseil d'administration et la rémunération des dirigeants.

Ecofi a soutenu **111 résolutions** d'actionnaires en faveur d'une bonne gouvernance et d'une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux. Les exemples les plus emblématiques des résolutions soutenues ont été les suivants.



E comme Environnement

- Publication d'un rapport concernant les impacts sur le changement climatique pour Union Pacific Corporation
- Publication d'un rapport sur l'utilisation du plastique pour Amazon.com



S comme Social

- Adoption d'une politique et publication d'un rapport sur la parité hommes/femmes pour American Express Company, Nike et Tesla
- Publication du ratio des rémunérations entre hommes et femmes pour Amazon.com, Cigna Corporation, Microsoft Corporation et Nike
- Adoption d'une politique sur la non-discrimination raciale pour Amazon.com, Bank of America Corporation, First Solar, JPMorgan Chase & Co, Microsoft Corporation, PayPal Holdings et Union Pacific Corporation
- Publication d'un rapport sur l'accès aux médicaments pour Merck & Co
- Mise en place d'une évaluation du respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement du coton pour Nike
- Mise en place d'une évaluation du respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt pour Tesla
- Publication d'un rapport sur l'utilisation du sucre dans ses produits et sur son impact sur la santé des clients pour Coca Cola Company
- Publication d'un rapport sur le harcèlement des salariées pour Microsoft Corporation et Tesla.

G comme Gouvernance

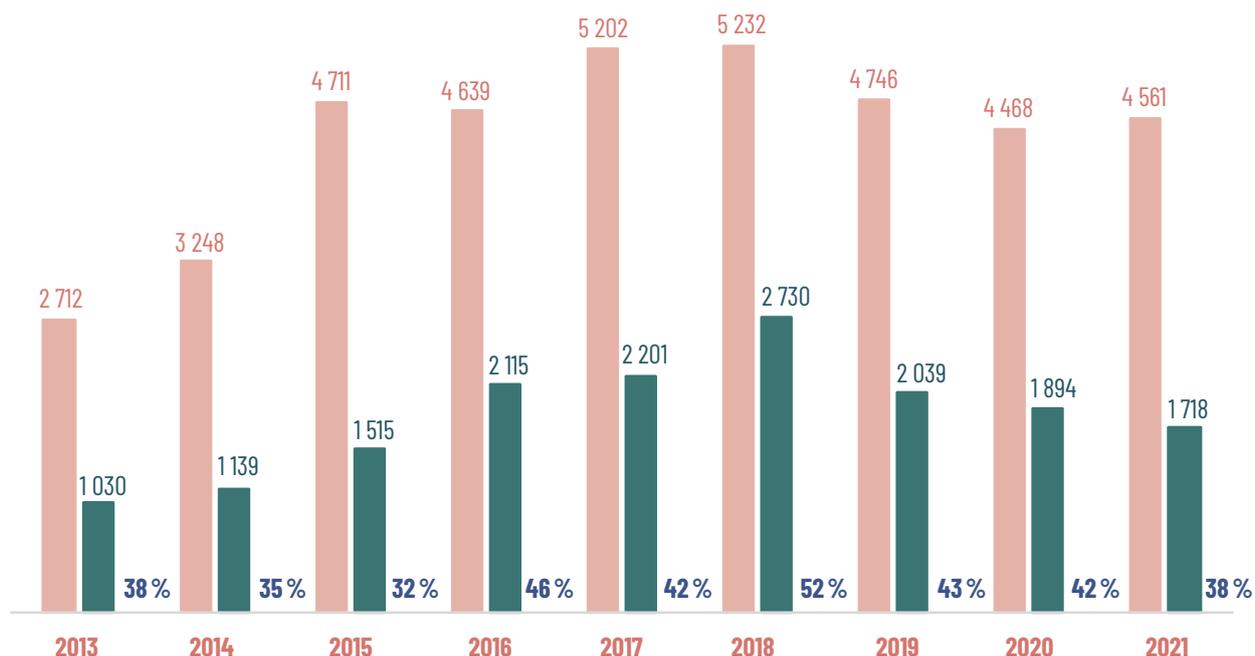
- Réduction du seuil de contrôle des actionnaires pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour Amazon.com, American Express Company, Bank of America Corporation, Becton, Dickinson and Company, Cigna Corporation, CVS Health Corporation, Danaher Corporation, Edwards Lifesciences Corporation, Equinix, JPMorgan Chase & Co, Merck & Co., NextEra Energy, PayPal Holdings, Quest Diagnostics Incorporated, Synopsys, Visa, Stryker Corporation et Thermo Fisher Scientific
- Nomination d'un président indépendant pour Amazon.com, Applied Materials, CVS Health Corporation, JPMorgan Chase & Co, Square et XPO Logistics
- Augmentation de la transparence et utilisation de critères de RSE pour le calcul de la rémunération variable du management pour Apple, Applied Materials, Netflix et Visa
- Publication d'un rapport sur les donations aux partis politiques pour JPMorgan Chase & Co, Netflix, Square et Nike
- Publication d'un rapport sur les activités de lobbying pour Amazon.com, Microsoft Corporation et XPO Logistics
- Adoption d'une politique pour nommer un représentant des salariés dans le conseil d'administration pour Amazon.com et Edwards Lifesciences Corporation
- Transformation du statut pour devenir une société d'intérêt public (Public Benefit Corporation) pour Salesforce.com
- Publication d'un rapport sur les pratiques anticoncurrentielles pour Amazon.com
- Réduction du "pay ratio" entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane des salariés pour Mondelez International, Inc.
- Publication d'un rapport sur l'implication des salariés dans la gouvernance pour Stryker Corporation
- Suppression des actions à droit de vote double pour Square



Enfin, en 2021, Ecofi a engagé un projet de dépôt de résolution pour l'AG du 20 mai 2021 d'Engie. La résolution, menée par la coalition Climate Action 100+, et soutenue par 14 investisseurs européens, visait à modifier le statut d'Engie afin d'y inclure une disposition précisant que le rapport de gestion comprend, outre les informations requises légalement, la présentation de la stratégie pour devenir neutre en carbone d'ici 2050. La résolution n'a pas réussi à réunir le nombre de titres nécessaires à l'inscription à l'AG.

Un pourcentage élevé de votes d'opposition aux résolutions

■ Nombre total de résolutions ■ Votes d'opposition Ecofi (en nombre) ■ Votes d'opposition Ecofi (en %)

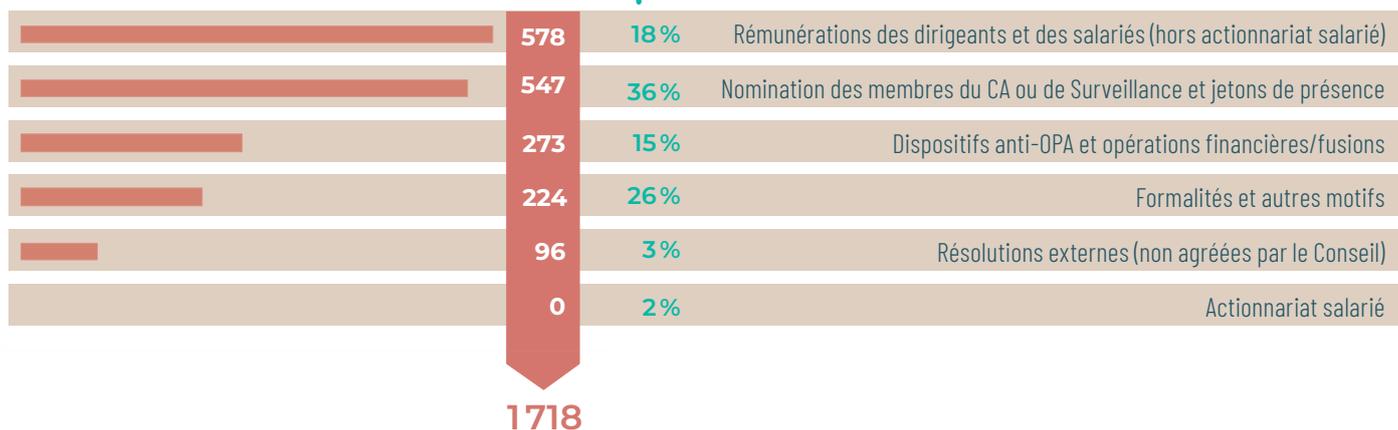


Le pourcentage de votes « contre » d'Ecofi en 2021 est à comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 19 %. (source : AFG, rapport 2020).

Motifs des votes d'opposition

■ Nombre de résolutions pour lesquelles nous avons voté « contre »

➤ Pourcentage global des votes

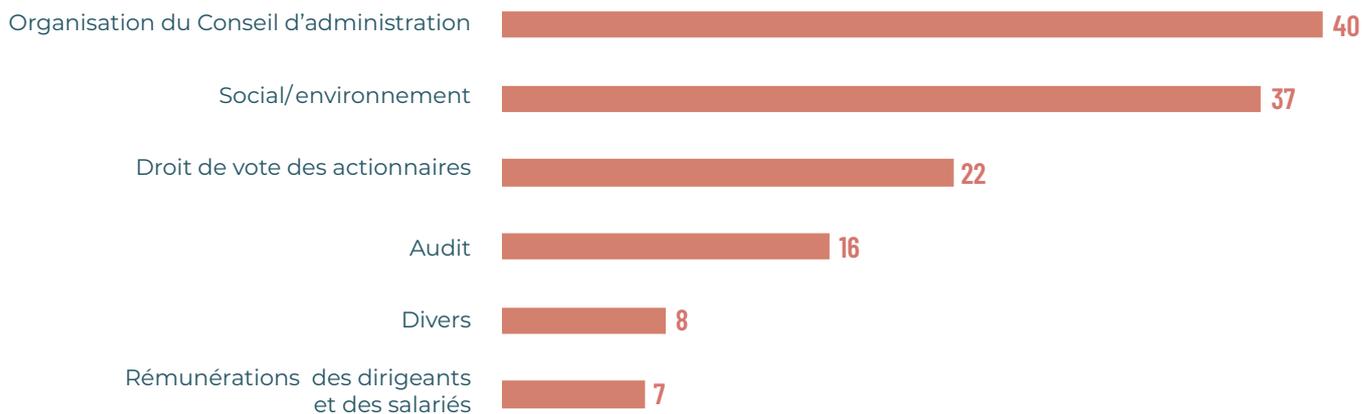


Vote aux assemblées générales par zone géographique

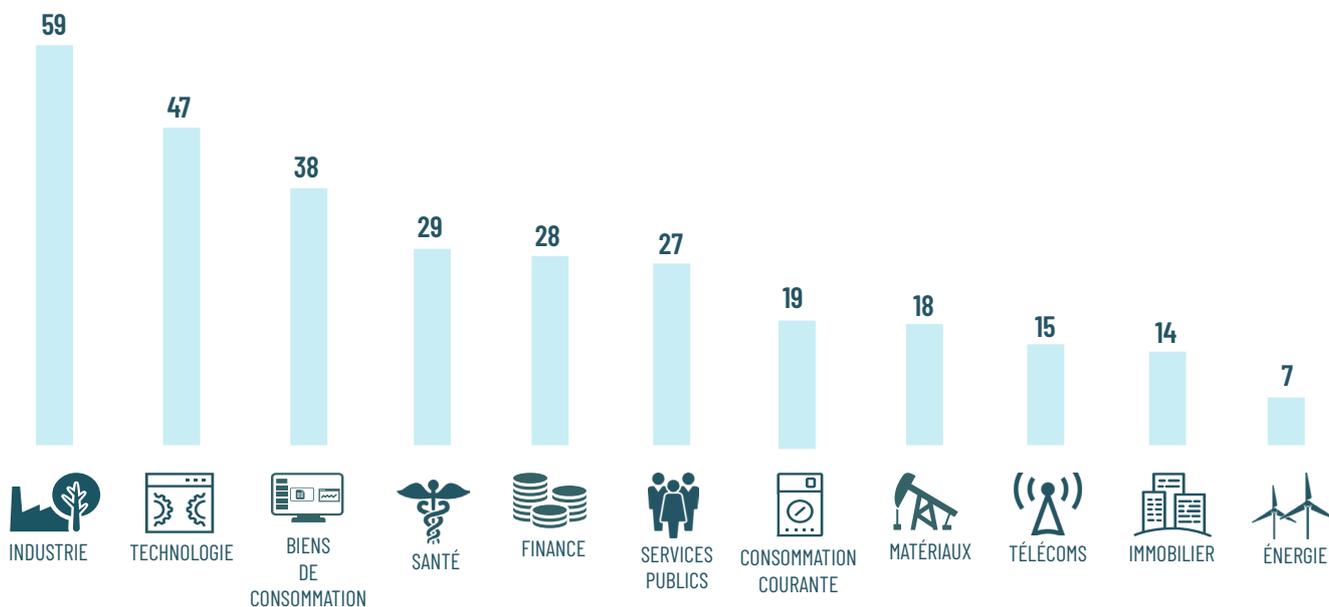


Zone géographique	Nombre d'assemblées générales	%
Europe	159	52,8 %
France	74	24,6 %
États-Unis	65	21,6 %
Reste du monde	3	1 %
Total	301	100%

Thèmes des résolutions externes (en nombre)



Nombre d'assemblées générales par secteur d'activité



LE DIALOGUE

Un dialogue engagé et constructif

Ecofi s'attache aussi en tant qu'investisseur responsable à dialoguer avec les entreprises et les institutions. Le dialogue actionnarial favorise un comportement socialement responsable des entreprises investies, en augmentant la transparence et en les incitant à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale.

Le dialogue, mené par notre département éthique et solidaire, est exercé :

- de manière individuelle avec les dirigeants des sociétés cotées sur des enjeux ou risques ESG ;
- de manière collaborative aux côtés des coalitions d'investisseurs nationaux ou internationaux, dont Ecofi est membre ou partenaire.

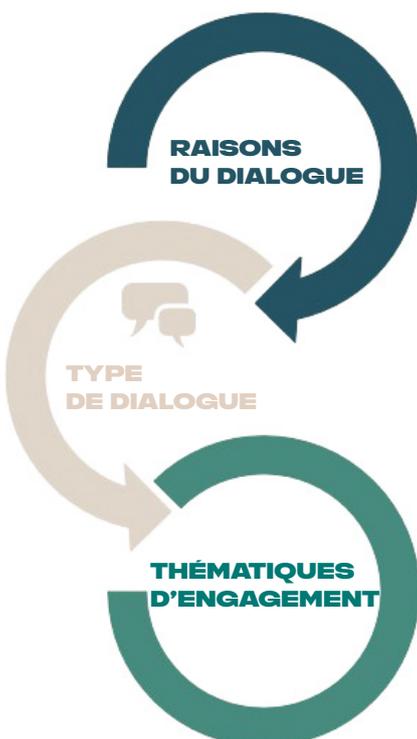
Le département éthique et solidaire sélectionne les sociétés avec lesquelles dialoguer sur la base des critères suivants :

- implication dans des controverses ESG ou changement de la note controversée ;
- mauvaise performance ou changement de la note ESG ;
- communication des intentions de vote au moment de l'assemblée générale ;
- requête des gérants de fonds, de la direction générale ou de la présidence ;
- requête du Comité controversé ou du Comité éthique et de mission ;
- intérêt particulier d'un point de vue ESG.

Le département Ethique et Solidaire choisit les thématiques de dialogue (exemple : transition énergétique, responsabilité fiscale, parité et droits humains) et prépare les questions sur la base des facteurs suivants :

- points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale ;
- implication dans des épisodes controversés ;
- matérialité des enjeux ESG du secteur.

L'activité de dialogue est composée par différentes étapes (analyse ESG, préparation de questions, prise de contact avec la société, organisation du dialogue, évaluation des réponses, communication interne et externe) et basée sur une procédure formalisée.



Le dialogue se fait à l'initiative :

- du département éthique et solidaire
- des gérants de fonds, de la direction générale ou de la présidence
- du Comité controversé ou du Comité éthique et de mission

- Dialogue individuel
- Dialogue collectif
- Dialogue institutionnel

- Points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale
- Implication dans des épisodes controversés
- Matérialité des enjeux ESG

Un dialogue individuel : échanger

En 2021, Ecofi a dialogué avec 11 sociétés : AMG, ANSYS, ASML, Befesa, Ceres Power, Corbion, EDP Renováveis, Nidec, Prysmian, Renault et Total.

Le dialogue s'est concentré sur les points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale de ces 11 sociétés et sur leur implication dans des épisodes controversés, identifiés à travers l'analyse ESG d'Ecofi.

Au total, le département ISR d'Ecofi a posé **104 questions** concernant les thématiques suivantes.

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
	<ul style="list-style-type: none"> Part des produits à fort levier d'impact environnemental Émissions de gaz à effet de serre Analyse de cycle de vie et émissions évitées des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	<ul style="list-style-type: none"> Impact environnemental des produits Emissions de gaz à effet de serre Stratégie climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de partenariats universitaires 	
	<ul style="list-style-type: none"> Cycle de vie des produits, gestion des matériaux Consommation énergétique des produits 		<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	<ul style="list-style-type: none"> Emissions évitées Analyse de cycle de vie des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Implémentation de la stratégie RSE
	<ul style="list-style-type: none"> Emissions évitées Analyse de cycle de vie des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Relations avec les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Implémentation de la stratégie RSE
	<ul style="list-style-type: none"> Impact environnemental des produits Alignement avec la Taxonomie UE Intensité carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois 	
	<ul style="list-style-type: none"> Émissions évitées Analyse de cycle de vie des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Partage de la valeur avec les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Stratégie RSE
	<ul style="list-style-type: none"> Emissions de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> Partage de la valeur avec les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Implémentation de la stratégie RSE
			<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Résolutions prévues à l'AG 2021
	<ul style="list-style-type: none"> Impacts environnementaux dans la production de cobalt 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt 	
	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie climatique Impact sur la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des droits humains Responsabilité fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Résolutions prévues à l'AG 2021

LE DIALOGUE

Un dialogue collectif : plus forts ensemble

En 2021, Ecofi a participé à **19 initiatives**, coordonnées par les réseaux internationaux de finance responsable – dont Ecofi est partenaire : Shareholders for Change (SfC), les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), le CDP, Access to Medicine Foundation (ATM) et le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR). Ces 19 initiatives nous ont permis de contacter **149 sociétés** différentes investies pas nos fonds.

Les 16 initiatives de dialogue collectif se sont focalisées sur trois thématiques :

- la transition énergétique/biodiversité,
- les droits humains,
- la responsabilité fiscale.

LES ENJEUX DU DIALOGUE COLLECTIF



Transition énergétique

Les changements climatiques entraînent des risques de long terme pour l'économie, en général, et pour les entreprises en particulier. Les investisseurs peuvent inciter les entreprises à adopter des politiques efficaces de lutte contre le changement climatique, de réduction de leurs émissions de gaz à effet serre et de développement de solutions et produits moins polluants.



Droits humains

Les violations des droits humains des entreprises et de leurs fournisseurs représentent un risque légal et de réputation de plus en plus pris en compte par les investisseurs. Les investisseurs responsables, pour réduire leur exposition aux risques liés aux violations des droits humains, incitent les sociétés à se fixer des objectifs visibles et précis sur ce sujet, à appliquer des politiques et des mesures rigoureuses via des dispositifs efficaces de contrôle et de reporting.



Responsabilité fiscale

L'optimisation fiscale agressive de certaines entreprises peut présenter des risques légaux, de bénéfice et de réputation pour les sociétés et leurs investisseurs. Les investisseurs peuvent donc inciter les entreprises à adopter de meilleures pratiques afin d'augmenter la transparence fiscale.

Un dialogue collectif : les initiatives



Transition énergétique/biodiversité



Campagne pour la transparence 2021

Comme en 2020, Ecofi a rejoint l'initiative « Non-Discloser campaign » du CDP. Chaque année le CDP demande à plus de 7500 entreprises de répondre à un questionnaire sur leur impact sur le changement climatique, l'eau et les forêts, mais seulement 2 500 de ces entreprises environ répondent à cette enquête. A travers cette initiative, Ecofi, aux côtés de 594 membres du CDP représentant 12 trillions de dollars, a contacté 65 entreprises non répondantes investies dans ses fonds pour les inciter à fournir des informations plus détaillées.

IMPACT
65
entreprises
contactées
par Ecofi

Campagne 2021 Science-Based Targets

Ecofi participe à la campagne 2021 du CDP « Science Based Targets », qui appelle 1616 entreprises, dont 78 investies par les fonds d'Ecofi, à se fixer des objectifs de réduction des émissions afin de s'aligner sur la trajectoire 1,5°C et atteindre des émissions nettes zéro dans la chaîne de valeur au plus tard en 2050. L'initiative est soutenue par 220 investisseurs représentant 29,3 trillions de dollars.

IMPACT
78
entreprises
contactées
par Ecofi

ShareAction»

Lettre aux banques sur la biodiversité et le climat

Ecofi a participé à une initiative d'engagement de l'ONG anglaise ShareAction qui a réuni 115 investisseurs représentant 4 200 milliards de dollars. En vue de la COP26 de Glasgow, cette initiative vise à interpeller 63 grandes banques internationales, dont 24 investies par les fonds d'Ecofi, sur plusieurs enjeux comme la biodiversité, les énergies fossiles et leur stratégie climat. La lettre demande aux banques 5 actions, dont la publication des objectifs à court terme liés au climat, l'intégration dans leur stratégie climatique du scénario « zéro émission » de l'AIE et l'abandon du charbon d'ici 2030.

IMPACT
24
entreprises
interpellées
par Ecofi

Initiative sur la mobilité durable

Ecofi soutient le dialogue « EV100 », coordonné par l'ONG anglaise Share Action, qui a pour objectif d'accompagner les sociétés pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, électrifier les transports et accélérer la mise en place d'une économie propre. A travers cette initiative, Ecofi a contacté 11 entreprises dans lesquelles elle est investie : Allianz, AXA, Carrefour, Continental, Danone, Deutsche Telekom, Engie, Orange, Sanofi, SAP, Veolia.

IMPACT
11
entreprises
contactées
par Ecofi

LE DIALOGUE



Initiative sur la déforestation en Amazonie

Ecofi a soutenu une initiative d'engagement lancée par Ethos, membre suisse de Shareholders for Change, auprès de 7 sociétés, dont 2 investies par nos fonds (AholdDelhaize, Carrefour), fortement exposées au risque de favoriser la déforestation dans l'Amazonie brésilienne. La lettre, envoyée et signée par Ecofi, demande aux sociétés d'adopter 6 bonnes pratiques sur ce sujet, notamment la mise en place d'une politique de « non-déforestation » qui, à travers un système de surveillance et de vérification, permette d'identifier et de tracer systématiquement les risques de déforestation dans leurs opérations et dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Dialogue avec Intesa San Paolo

En collaboration avec l'ONG RE Common et Shareholders for Change, Ecofi a envoyé deux questions pour l'Assemblée générale 2021 d'Intesa Sanpaolo concernant la politique de la société sur le financement du secteur du charbon. Cette action a été menée pour sensibiliser la société sur l'importance de la sortie de la banque de ce secteur, en particulier pour les nouveaux projets.

Dialogue avec Hannover RE

Ecofi, en collaboration avec Bank für Kirche und Caritas eG, membre allemand de Shareholders for Change, a apporté son soutien au dialogue avec Hannover RE concernant plusieurs enjeux ESG, dont la transition énergétique en termes de soutien au secteur des énergies fossiles, leur stratégie ISR dans leur gestion d'actifs et leur politique de ressources humaines pendant la crise du Covid.

IMPACT
4
entreprises
interpellées
par Ecofi



Dialogue avec TotalEnergies

Ecofi a signé, avec 33 investisseurs, une déclaration d'investisseurs rédigée par Climate Action 100+ et adressée à TotalEnergies. L'initiative demande au Conseil d'administration de Total davantage de transparence et des clarifications sur sa stratégie de réduction des émissions, notamment les scope 3, et concernant son engagement pour une neutralité carbone d'ici 2050.

Dialogue avec Engie

Ecofi a signé avec 14 investisseurs une lettre rédigée par Climate Action 100+ adressée à Engie. A travers cette lettre, les investisseurs signalent plusieurs actions nécessaires pour améliorer la trajectoire de la société afin de respecter les Accords de Paris et demandent de mieux détailler leur plan de réduction des émissions. L'initiative fait suite au dépôt d'une résolution d'actionnaires sur le climat, retirée avant l'assemblée générale.

Dialogue avec Heidelberg Cement

Ecofi a participé à une initiative de dialogue collectif organisée par la coalition d'actionnaires Climate Action 100+ avec Heidelberg Cement sur différents enjeux, dont la stratégie climat de la société et ses activités de lobbying.

IMPACT
3
entreprises
contactées
par Ecofi



Droits humains



INVESTOR ALLIANCE
FOR HUMAN RIGHTS

Attentes des investisseurs sur le travail forcé

Avec Shareholders for Change (SfC), Ecofi soutient une initiative coordonnée par Investor Alliance for Human Rights, qui demande aux sociétés du secteur des énergies solaires, de l'IT et du textile de contrôler leurs fournisseurs concernant l'implication dans le travail forcé, notamment dans la région Ouïgoure en Chine. En particulier, la lettre demande aux sociétés de tracer une cartographie de leur chaîne de valeur et de démontrer les mesures prises pour se désengager des relations commerciales avec les fournisseurs accusés de travail forcé dans la région Ouïgoure. L'initiative est soutenue par 60 investisseurs, représentant plus de 6 500 milliards de dollars d'actifs sous gestion, et concerne 68 sociétés, dont 14 investies par Ecofi : Adidas, Alstom, Apple, Coca-Cola, Engie, Inditex, General Motors, Kering, LVMH, Microsoft, Siemens, Siemens Gamesa Renewable Energy, Thermo Fisher Scientific et Walt Disney Company.

IMPACT
14
entreprises
interpellées
par Ecofi



Campagne 2021 sur l'accès aux médicaments

Ecofi soutient, aux côtés de plus de 100 investisseurs représentant 14 trillions de dollars d'encours, l'initiative de la Fondation Access to Medicine concernant l'ODD 3 (santé et bien-être pour tous) de l'ONU. Ce projet d'engagement de long terme enjoint les investisseurs à dialoguer avec les 20 sociétés, dont 8 investies par les fonds d'Ecofi, recensées par Access to Medicine sur l'enjeu de l'accès aux médicaments, notamment dans les pays en développement. En effet, Il s'agit d'analyser des critères tels que la tarification, les brevets ou les efforts de R&D de ces entreprises, en ligne avec les recommandations émises dans l'Access to Medicine Index.

IMPACT
8
entreprises
contactées
par Ecofi



Attentes des investisseurs sur le respect des droits humains

Ecofi soutient une initiative, coordonnée par les PRI, qui prévoit d'envoyer une lettre aux sociétés de l'indice FTSE 350 qui ne sont pas conformes aux exigences de transparence prévues par la loi anglaise sur le travail forcé (Modern Slavery Act). Cette loi de 2015 oblige toutes les entreprises opérant au Royaume-Uni, dont le chiffre d'affaires annuel est égal ou supérieur à 36 millions de livres, de rendre compte de leur approche pour détecter et éliminer l'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement. A travers cette initiative, les investisseurs sensibilisent les sociétés pour identifier les domaines de leurs activités les plus à risque concernant les violations des droits humains et de réduire les risques légaux et de réputation. Cette initiative a regroupé 97 investisseurs institutionnels représentant plus de 7,8 billions de livres sterling d'actifs sous gestion. L'initiative concerne 89 sociétés, dont 2 investies par Ecofi : Redrow et HSBC.

IMPACT
2
entreprises
contactées
par Ecofi

Attentes des investisseurs sur la diversité

Ecofi a signé, aux côtés des PRI des Nations Unies, une déclaration d'investisseurs coordonnée par la fondation As You Sow, visant à demander des informations récentes et précises concernant les politiques, les pratiques et les résultats en matière de diversité sur le lieu de travail. La lettre, signée par 125 investisseurs représentant 4,6 trillions de dollars, a été envoyée aux sociétés de l'indice américain Russell 1000, dont 74 sont actuellement investies par Ecofi.

IMPACT
74
entreprises
contactées
par Ecofi

LE DIALOGUE



Dialogue sur l'implication dans des controverses

A travers Forma Futura, membre suisse du réseau de Shareholders for Change, Ecofi a contacté 4 sociétés investies, Nokia, Adidas, Red Electrica et Sanofi, pour leur demander des explications concernant l'implication dans plusieurs controverses liées notamment au non-respect des droits humains, aux violations des droits syndicaux, à l'impact négatif sur le changement climatique et sur la biodiversité. Les controverses ont été évaluées à travers l'analyse ESG de RepRisk. L'initiative engage les sociétés concernant les mesures mises en place pour éviter l'implication dans d'autres incidents similaires dans le futur.

Dialogue avec BMW

En tant que membre de Shareholders for Change, Ecofi a participé au dialogue avec BMW concernant plusieurs enjeux ESG, dont le contrôle des standards de responsabilité sociale dans la chaîne d'approvisionnement des métaux rares, en particulier liés au respect des droits humains.

Dialogue avec ThyssenKrupp

Ecofi, en collaboration avec Bank für Kirche und Caritas eG, membre allemand de Shareholders for Change, a apporté son soutien au dialogue avec ThyssenKrupp, concernant notamment la vente des armements à des pays impliqués dans des accusations de violation des droits humains.

IMPACT
6
entreprises
contactées
par Ecofi



Initiative sur les conditions sociales des maisons de retraites

Ecofi a participé à une initiative de dialogue, coordonnée par UNI Global Union, fédération syndicale internationale, avec 17 sociétés actives dans le secteur des maisons de retraites, dont 2 actuellement dans lesquelles Ecofi est investie : Korian et Orpea. L'initiative demande aux sociétés de mettre en place des mesures concrètes pour améliorer les conditions sociales de leurs employés, la gestion des effectifs et le traitement des patients. L'initiative prévoit des dialogues en 2021 et 2022 et l'application d'une grille d'indicateurs ad hoc. L'initiative est soutenue par 95 investisseurs représentant 3,3 trillions de dollars.

IMPACT
2
entreprises
contactées
par Ecofi



Responsabilité fiscale



Campagne de questions écrites au CAC 40

Comme en 2020, Ecofi, en tant que membre de la Commission de dialogue et d'engagement du FIR, a soutenu la campagne 2021 qui consiste à adresser 13 questions à l'ensemble des entreprises du CAC 40. Les questions concernent différents sujets ESG, dont la responsabilité fiscale, la transition énergétique, les relations avec les salariés et la parité hommes/femmes. Les réponses à ces questions vont donner lieu à une analyse et à une étude publiques.

A travers cette initiative, Ecofi a contacté 38 entreprises investies par ses fonds.

IMPACT
38
entreprises
contactées
par Ecofi

Le dialogue institutionnel : interpeller

En 2021, Ecofi a participé à 6 initiatives de dialogue avec les institutions.



Lettre au Parlement européen sur la transparence fiscale

Ecofi a signé une lettre rédigée par les PRI des Nations-Unies, et adressée à la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, concernant les obligations de transparence en termes de fiscalité à respecter au sein de l'Union européenne (UE). La lettre, signée par 37 investisseurs représentant 5,6 trillions de dollars, recommande que la prochaine réglementation européenne demande aux sociétés de publier des informations économiques et financières désagrégées concernant tous les pays d'opération, dont les impôts payés pays par pays. Ce niveau de transparence permettrait aux investisseurs de mieux évaluer les engagements des entreprises contre l'évasion fiscale, de prendre en compte les risques et les opportunités fiscales dans leurs portefeuilles et de fournir une visibilité des transactions à haut risque.

Responsabilité
fiscale



Déclaration des investisseurs en faveur d'une réponse mondiale efficace, juste et équitable à la Covid 19

Ecofi, aux côtés de 153 investisseurs représentant plus de 14 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, a signé une déclaration coordonnée par la Fondation Access to Medicine concernant la nécessité d'une réponse mondiale efficace, juste et équitable à la Covid-19.

Les investisseurs incitent les gouvernements des pays du G7 et du G20 à mettre en place des mesures concrètes pour garantir un accès juste et équitable aux vaccins et aux médicaments pour la Covid-19 pour les pays en développement. Les investisseurs soulignent la profonde injustice entre le nombre de personnes vaccinées dans les pays développés par rapport à celui des pays en développement, et ils incitent à une approche plus coordonnée en termes de distribution au niveau mondial, avec notamment l'appui des sociétés pharmaceutiques.

Accès aux
médicaments



Lettre aux gouvernements pour les inciter à mettre en œuvre les Accords de Paris

Ecofi a signé la lettre « 2021 Global Investor Statement to Governments On Climate Crisis » des PRI, CDP, du CERES et de l'IIGC, adressée aux gouvernements des pays du G20 pour les inciter à mettre en œuvre les Accords de Paris. La lettre, signée par 733 investisseurs institutionnels représentant 52 trillions de dollars, propose cinq grands axes d'actions, dont la mise en œuvre des politiques nationales pour atteindre des objectifs ambitieux, à travers notamment la suppression des subventions aux combustibles fossiles et l'abandon progressif de la production d'électricité à partir du charbon. La lettre encourage les gouvernements à s'assurer que les plans de relance économique post Covid soutiennent la transition vers des émissions zéro.

Transition
énergétique

LE DIALOGUE



Lettre à la SEC sur les risques climatiques

Ecofi a signé une lettre, auprès de 180 investisseurs représentant 2 700 milliards de dollars, adressée à la Securities and Exchange Commission (SEC), l'organisme américain de réglementation et de contrôle des marchés financiers, afin de rendre obligatoire la publication d'informations sur le climat par les sociétés. A travers cette initiative, les signataires soulignent l'importance de la prise en compte des risques économiques liés au changement climatique et de leurs impacts sur la valeur des actifs. La publication obligatoire d'informations complètes et comparables sur le climat, comme les émissions directes et indirectes (scope 1, 2, 3) et les stratégies mises en place pour les réduire sur le long terme, aiderait les investisseurs à mieux évaluer et gérer les risques et les opportunités liées au climat au sein de leurs portefeuilles. L'initiative a été coordonnée par CERES, un réseau d'investisseurs et d'ONG actif sur les enjeux du climat.

Risques
climatiques



Lettre à la Commission européenne sur le devoir de vigilance

Ecofi a signé, aux côtés de 94 investisseurs représentant 6,3 trillions de dollars d'encours sous gestion, une lettre rédigée par l'Investor Alliance for Human Rights, membre d'ICCR. Envoyée à la Commission européenne, elle concerne la future réglementation européenne sur le devoir de vigilance. A travers cette lettre, les investisseurs soulignent l'importance de la mise en place d'une loi rigoureuse qui impose une due diligence complète aux sociétés européennes publiques et privées en matière de droits humains et d'environnement : cette due diligence permettrait aux investisseurs de mieux identifier les principaux risques ESG au sein de leurs portefeuilles.

Droits humains



Alliance européenne pour une relance verte

Ecofi a signé un « call to action » pour inciter l'administration américaine Biden-Harris et les Etats-Unis à adopter un objectif climatique de réduction d'au moins 50% des émissions de GES d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2005. L'initiative a été lancée par Pascal Canfin, Président de la commission de l'Environnement du Parlement européen. Cette action a été soutenue par Ecofi suite à sa participation en 2020 à l'« Alliance européenne pour une relance verte », initiative qui regroupe 270 acteurs, entre décideurs politiques, chefs d'entreprises, syndicats, ONG et groupes de réflexion, et permettant de proposer des solutions d'investissements verts durables afin de relancer l'économie après la crise de la Covid-19. Le texte a été publié à l'occasion du Sommet sur le Climat organisé par les Etats-Unis le 22 avril 2021.

Relance verte

Comment juger de la qualité d'un dialogue ?

L'engagement actionnarial est une pratique d'investisseur responsable permettant d'instaurer une relation forte avec les sociétés afin de les accompagner et de les aider à s'améliorer dans leurs pratiques.

Ainsi, chaque année, grâce au dialogue tant individuel que collectif, des axes d'améliorations ESG sont soumis aux sociétés. Actuellement, les législateurs exigent des sociétés de gestion de plus en plus de transparence quant aux méthodologies de notation des émetteurs et de réels efforts en termes de reporting avec des indicateurs d'impact pertinents. Mais ceux-ci poussent également les sociétés à publier des documents concernant l'engagement comme en atteste ce Rapport.

Pour que ces pratiques d'engagement s'améliorent, les investisseurs doivent ainsi aller au-delà d'un simple exercice de comptabilité et de recensement de leurs échanges. Un suivi des dialogues avec les sociétés doit être fait au fil du temps pour comprendre, d'une part, sur quelles thématiques les investisseurs challengent le plus les sociétés, et comment celles-ci prennent en compte leurs suggestions. **Ecofi réfléchit ainsi à l'instauration d'indicateurs de suivi et à une méthodologie permettant de juger de manière rationnelle la qualité des réponses fournies par les sociétés qu'elle challenge.**

Mais comment peut-on juger de la qualité des échanges et de leur suivi ?

Notre démarche privilégie le dialogue constructif avec les dirigeants et les experts des sociétés cotées françaises et étrangères dans lesquelles nous sommes investis par le biais de rencontres ou de questions écrites sur des thématiques choisies. Grâce aux échanges sur le sujet avec nos réseaux d'actionnaires tels que Shareholders for Change, Ecofi s'est dotée d'indicateurs plus spécifiques sur le dialogue.

Le système de suivi facilite l'enregistrement des informations recueillies au fur et à mesure du temps concernant les interactions (courriers, e-mails, réunions), le temps de réaction des entreprises rencontrées, les informations reçues, les engagements de la direction et les évaluations régulières de la performance ESG.

Nous serons à même de hiérarchiser les actions, améliorer les objectifs que nous nous donnons, et suivre les résultats en cohérence avec nos décisions d'investissement.

Enfin, même si les informations collectées restent pour la plupart confidentielles, celles-ci nous permettront à n'en pas douter de transmettre à nos clients et autres parties prenantes les avancées et les résultats de nos actions d'engagement.

EN SAVOIR +

Shareholders for Change, un réseau d'actionnaires qui nous influence et nous renforce.

C'est quoi ?

Créé en décembre 2017, le réseau européen Shareholders for Change a pour objectif de fédérer des acteurs européens très impliqués dans l'engagement actionnarial pour participer conjointement aux assemblées générales en posant des questions aux conseils d'administration, co-signer des lettres aux entreprises, rencontrer les sociétés, échanger sur les engagements respectifs et les meilleures pratiques sur le sujet.

Qui sont les membres ?

- Alternative Bank Schweiz (Suisse)
- Bank für Kirche und Caritas (Allemagne)
- Ecofi (France)
- Etica Sgr (Italie)
- Ethius Invest Schweiz (Suisse)
- Fair-Finance Vorsorgekasse (Autriche)
- Fondazione Finanza Etica (Italie)
- Fondation Ethos (Suisse)
- Forma Futura Invest (Suisse)
- Friends Provident Foundation (Royaume-Uni)
- Fundación Finanzas Éticas (Espagne)
- Meeschaert Asset Management (France)
- Sanso AM (France)

Quels sont les enjeux privilégiés ?

- Droits humains
- Responsabilité fiscale
- Changement climatique



Aliénor Legendre,
Analyste ISR

UNE GESTION 100% ISR

IMPACT ISR : un processus en 3 temps



Exclusions sectorielles

- Entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon, l'extraction de pétrole, le raffinage et la production d'énergie liée au pétrole
- Entreprises impliquées dans la production des 9 catégories d'armes controversées
- Entreprises impliquées dans 6 catégories d'énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux/ schiste argileux, forage en Arctique, offshore très profond, méthane de houille/ gaz de houille, hydrates de méthane, pétrole/ gaz par fracturation hydraulique)
- Émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et émissions souveraines de ces paradis fiscaux

Sélection des émetteurs les plus responsables sur la base des données de Moody's ESG Solutions, avec notre **Méthode I-Score** :

- surpondération des indicateurs de résultat dans la note ESG globale pour mesurer la performance réelle de l'entreprise, en opposition à son discours ;
- surpondération de 4 critères à fort impact ESG à travers la **Touche Ecofi** : équilibre des pouvoirs, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale, non-discrimination.

Exclusion des émetteurs controversés qui font face à des incidents majeurs (pollution, atteinte aux droits humains, environnement...)

Un niveau d'intensité ISR, de 1 (plus faible) à 3 (plus fort), est appliqué en fonction du niveau d'engagement du fonds.

Ecofi, une gestion qui prend les devants, qui en fait plus et qui influence demain

Ecofi a pérennisé ses engagements en devenant entreprise à mission et en inscrivant dans ses statuts son attachement à l'Investissement socialement responsable (ISR) et à la finance solidaire.

Nous assurons à toutes nos parties prenantes que cet engagement, cohérent avec notre démarche, est durable.

Devenir une entreprise à mission, c'est inscrire dans ses statuts un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

Dans ce cadre, Ecofi a défini 4 objectifs :

- Contribuer par notre politique d'investissement et d'influence à l'amélioration des pratiques responsables des émetteurs et de la Place.
- Contribuer à répondre aux besoins financiers de l'économie sociale et solidaire.
- Favoriser la participation des salariés aux grandes orientations de l'entreprise et partager la valeur créée.
- Accorder nos pratiques d'investisseur et d'entreprise en mettant en oeuvre une politique RSE ambitieuse.

EN SAVOIR +
Découvrez notre Code de transparence
en cliquant sur l'image



DIALOGUES INDIVIDUELS DEPUIS JANVIER 2012

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG		
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
AGRO-ALIMENTAIRE	Novembre 2021	Corbion	Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> Impact environnemental des produits Alignement avec la Taxonomie UE Intensité carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois 	
	Juin 2017 Février 2012	Danone	France	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement en matières premières (huile de palme, soja, sucre) Transition énergétique Huile de palme 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de substitution au lait maternel Diversité et égalité hommes-femmes 	
AUTOMOBILE (constructeurs et équipementiers)	Juin 2020 Avril 2018	Daimler	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> Pollution Transition énergétique Impacts environnementaux des batteries 	<ul style="list-style-type: none"> Droits humains dans la chaîne d'approvisionnement Discrimination Respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt 	
	Juin 2012	PSA Peugeot Citroën	France	<ul style="list-style-type: none"> Transparence sur les risques environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Diversité et égalité hommes-femmes 	
	Décembre 2021 Mars 2020 Novembre 2019 Mai 2018 Mars 2013	Renault	France	<ul style="list-style-type: none"> Impacts environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement Impacts environnementaux dans la production de cobalt Recherche et développement de solutions moins dépendantes au cobalt Recyclage des batteries Transparence sur les risques environnementaux Pollution Transition énergétique Impacts environnementaux des batteries 	<ul style="list-style-type: none"> Droits humains dans la chaîne d'approvisionnement Respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	Mars 2012	Valeo	France	<ul style="list-style-type: none"> Transparence sur les risques environnementaux 		
BIENS DE CONSO	Avril 2020	Carl Zeiss	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Politiques RSE
	Juillet 2012	L'Oréal	France	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement en huile de palme 		
DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	Juin 2017 Mai 2012	Carrefour	France	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement en matières premières (huile de palme, coton, sucre) Transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Influence sur les fournisseurs et standards RSE Droits humains Diversité et égalité hommes-femmes 	
	Novembre 2017	Casino	France	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement en matières premières (huile de palme, coton, sucre) Transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Vigilance sur les fournisseurs Relations avec les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques d'influence Rémunération des dirigeants Corruption

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG		
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
ÉNERGIE	Décembre 2020	Albioma	France	<ul style="list-style-type: none"> Impacts environnementaux des activités (solaire et biomasse) Transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sociaux des activités (solaire et biomasse) 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	Mai 2021	EDP Renovaveis	Portugal	<ul style="list-style-type: none"> Émissions évitées Analyse du cycle de vie des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Partage de la valeur avec les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Politiques RSE
	Août 2020	Volitalia	France	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie climatique Impacts environnementaux des fournisseurs Cycle de vie des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sociaux des fournisseurs Respect des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES	Mai 2021	ASML	Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> Cycle de vie des produits, gestions des matériaux Consommation énergétique 		<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	Juin 2021	Ceres Power	Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> Emissions évitées Analyse du cycle de vie des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Relations avec les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Implémentation de la stratégie RSE
	Septembre 2021	Nidec	Japon	<ul style="list-style-type: none"> Emissions de gaz à effet serre 	<ul style="list-style-type: none"> Partage de la valeur avec les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Implémentation de la stratégie RSE
	Juin 2021	Prysmian	Italie			<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance, Résolutions prévues par l'AG 2021
	Mai 2013	Schneider Electric	France	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des performances environnementales de la chaîne d'approvisionnement 		
	Décembre 2019	Solutions 30	France	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	Décembre 2020	VAT	Suisse	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Politiques RSE
FINANCE	Novembre 2013	Barclays	Royaume-Uni		<ul style="list-style-type: none"> Gestion responsable des restructurations 	<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires
	Juin 2015 Juin 2014 Octobre 2012	BNP Paribas	France		<ul style="list-style-type: none"> Relations clients Diversité et égalité hommes-femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires Non-respect des embargos américains Organisation, effectifs, systèmes et procédures de conformité et contrôle interne
	Octobre 2012	BPCE	France		<ul style="list-style-type: none"> Diversité et égalité hommes-femmes 	

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG		
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
FINANCE	Octobre 2012	Crédit Agricole	France		<ul style="list-style-type: none"> Diversité et égalité hommes-femmes 	
	Décembre 2014	Crédit Suisse	Suisse	<ul style="list-style-type: none"> Financement de projets controversés avec impacts environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Relations clients 	<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires : évasion fiscale Manipulation de taux interbancaires
	Décembre 2013	Deutsche Bank	Allemagne		<ul style="list-style-type: none"> Diversité et égalité hommes-femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires
	Décembre 2014	HSBC	Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> Financement de projets controversés avec impacts environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Relations clients 	<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires : blanchiment d'argent ; manipulation de taux interbancaires Évasion fiscale
	Décembre 2019	Royal Bank of Canada	Canada	<ul style="list-style-type: none"> Financement des énergies fossiles extrêmes 	<ul style="list-style-type: none"> Financements des producteurs d'armements controversés Droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité fiscale
	Mars 2015 Mars 2014 Octobre 2012	Société Générale	France		<ul style="list-style-type: none"> Relations clients Diversité et égalité hommes-femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires Organisation, effectifs, systèmes et procédures de conformité et contrôle interne
	Décembre 2019	Visa	Etats-Unis			<ul style="list-style-type: none"> Patriques anti-concurrentielles Responsabilité fiscale
	Novembre 2013	UBS	Suisse			<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires Blanchiment d'argent Évasion fiscale
	IMMOBILIER	Mai 2019	Adler Real Estate	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances sociales
Octobre 2020		Argan	France	<ul style="list-style-type: none"> Impacts environnementaux des fournisseurs et des entrepôts Stratégie climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sociaux des fournisseurs et des entrepôts 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
Novembre 2020		Logicor	Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Politiques RSE
INFRA-STRUCTURES D'ÉNERGIE ET DE TRANSPORT	Décembre 2013	Alstom	France		<ul style="list-style-type: none"> Gestion responsable des restructurations 	<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires : corruption et pratiques anti-concurrentielles Organisation, systèmes et procédures de conformité
LOGICIELS & SERVICES IT	Décembre 2021	Ansys	Etats-Unis	<ul style="list-style-type: none"> Impact environnemental des produits Emissions de gaz à effet de serre Stratégie climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Développement des partenariats universitaires 	
LUXE	Juillet 2012	LVMH	France		<ul style="list-style-type: none"> Diversité et égalité hommes-femmes 	

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG		
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
MATÉRIAUX DE DISTRIBUTION	Mai 2021	AMG	France	<ul style="list-style-type: none"> Part des produits à fort leviers d'impact environnementaux Émissions de gaz à effet de serre Analyse du cycle de vie et émissions évitées des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	Juin 2021	Befesa	France	<ul style="list-style-type: none"> Émissions évitées Analyse de cycle de vie des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Relations avec les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Implémentation de la stratégie RSE
	Mars 2012	Lafarge	France		<ul style="list-style-type: none"> Diversité et égalité hommes-femmes 	
PHARMACIE & CHIMIE	Septembre 2015 Octobre 2013	Bayer	Allemagne		<ul style="list-style-type: none"> Sécurité des produits Accessibilité des produits Tests cliniques 	
PÉTROLE	Juillet 2015	Royal Dutch Shell	Royaume-Uni Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> Fuites au Nigeria Exploration en Arctique Sables bitumineux Changement climatique et transition énergétique Energies renouvelables 		
	Mai 2021 Avril 2020 Avril 2019 Avril 2018 Avril 2017 Juillet 2015	Total	France	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur la biodiversité Stratégie climatique Approvisionnement en matières premières (huile de palme, eau) Énergies renouvelables Sables bitumineux Exploration en Arctique Transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Relations avec les communautés locales Santé et sécurité des collaborateurs Droits humains Responsabilité fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> Résolutions AG 2021 Résolutions AG 2020 Résolutions AG 2019 Résolutions AG 2018 Résolutions AG 2017 Pratiques de gouvernance Rémunération des dirigeants Corruption
SANTÉ	Décembre 2018	Eurofins Scientific	Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	Décembre 2018	Korian	France		<ul style="list-style-type: none"> Traitement des patients 	
	Novembre 2014	Novartis	Suisse		<ul style="list-style-type: none"> Sécurité des produits Pratiques marketing 	<ul style="list-style-type: none"> Ethique des affaires : corruption et pratiques anti-concurrentielles Organisation, systèmes et procédures de conformité
	Janvier 2019 Novembre 2018	Orpea	France		<ul style="list-style-type: none"> Traitement des patients 	
	Décembre 2020 Mars 2018 Mars 2014 Mars 2012	Sanofi	France	<ul style="list-style-type: none"> Pollution des produits Transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Diversité et égalité hommes-femmes Accès aux médicaments Qualité et sécurité des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la corruption Systèmes et procédures de conformité et contrôle interne
	Mars 2019	Siemens Healthineers	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
SERVICES À LA PERSONNE	Mai 2019	Bright Horizon Family Solutions	Etats-Unis		<ul style="list-style-type: none"> Traitement des élèves 	
TÉLÉCOMS	Octobre 2019	Orange	France		<ul style="list-style-type: none"> Relations avec les clients Relations avec les salariés Santé et sécurité des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques anti-concurrentielles
TRANSPORTS	Octobre 2017	Bolloré	France	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement en matières premières (huile de palme, bois) Transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Droits humains Vigilance sur les fournisseurs Relations avec les salariés 	

NOS PARTENAIRES



Access to Medicine Foundation (Atmindex)

La Fondation Access to Medicine est une ONG internationale, basée aux Pays-Bas, et dédiée à l'amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments dans les pays en développement.

La Fondation publie l'indice « Access to Medicine Index », qui classe les groupes pharmaceutiques en fonction de leurs efforts pour améliorer l'accès global aux médicaments. Ecofi est membre de Atmindex.

www.accesstomedicineindex.org



Association française de la gestion financière (AFG)

L'AFG représente les professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs.

Ecofi est membre de l'AFG et participe à la Plénière investissement responsable, au Comité IR, ainsi qu'à d'autres groupes de travail sur l'ESG.

www.afg.asso.fr



CDP

Le CDP est une association d'investisseurs institutionnels qui a pour objectif d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant sur les conséquences pour les entreprises de la « contrainte carbone » et du changement climatique. Le CDP interroge annuellement les entreprises sur leur politique de lutte contre les changements climatiques, leurs émissions de gaz à effet de serre, leur impact sur les forêts et leur utilisation de l'eau. Ecofi est membre du CDP.

www.cdproject.net



Climate Action 100+

Lancée en 2017, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission d'inciter les sociétés à mieux prendre en compte les risques et les opportunités liés à la transition énergétique. Les investisseurs de l'initiative demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication liée au climat. Ecofi est membre de Climate Action 100+.

<https://www.climateaction100.org/>



Éthique & Investissement

L'Association Éthique et Investissement a été fondée en 1983 par des économistes de congrégations religieuses. Elle s'adresse à toute personne – particulier ou organisation – soucieuse d'exercer sa responsabilité d'investisseur et d'actionnaire. Son objet est de promouvoir l'éthique dans les placements financiers par la prise en compte de critères ESG. Ecofi est membre d'Éthique & Investissement.

www.ethinvest.asso.fr



Expert Corporate Governance Service (ECGS)

Créé en 2004, ECGS est un groupement de consultants européens locaux et indépendants (dont Proinvest), spécialisés en matière de gouvernance. ECGS propose aux investisseurs institutionnels une analyse des assemblées générales des sociétés européennes avec recommandations de vote, ainsi que de la recherche en matière de gouvernance. Ecofi est cliente d'ECGS.

www.ecgs.net



Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

Le FIR a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires, de citoyens et d'investisseurs dans le but de promouvoir l'Investissement socialement responsable (ISR) en France. Ils sont à l'initiative de la Semaine de la finance responsable. Les équipes d'Ecofi participent à plusieurs commissions du FIR. Ecofi est membre du FIR.

www.frenchsif.org



Institutional Shareholder Services (ISS)

ISS est une agence d'analyse de la gouvernance et d'implémentation de la politique de vote pour les investisseurs.

Ecofi est cliente d'ISS.

www.issgovernance.com



ISS ESG

ISS ESG est la branche d'investissement responsable d'Institutional Shareholder Services Inc. Elle fournit des solutions environnementales, sociales et de gouvernance pour les investisseurs institutionnels, les gestionnaires d'actifs, les hedge funds et les administrateurs d'actifs.

Ecofi est cliente d'ISS ESG pour le service sur les données carbone, l'alignement avec les scénarios climatiques et les risques liés au climat des émetteurs.

<https://www.issgovernance.com/esg/>



Moody's ESG

Moody's ESG Solutions Group est une unité opérationnelle de Moody's Corporation créée pour répondre à la demande mondiale croissante de perspectives climatiques et ESG. Ecofi est cliente de Vigeo-Eiris.

<https://esg.moody's.io/>



Principles of Responsible Investment (PRI)

Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été créés en 2007 par un groupe d'investisseurs institutionnels mondiaux à l'initiative de Monsieur Kofi Annan. Les PRI sont partenaires du Pacte mondial des Nations-Unies ainsi que de l'initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEPFI). Les 6 principes visent à inciter les investisseurs à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à leurs décisions d'investissement. Ecofi est signataire des PRI depuis 2009.

www.unpri.org



Proxinvest

Créée en 1995, Proxinvest est la première agence française d'analyse de gouvernance et de politique de vote. Elle est membre du réseau européen ECGS.

Ecofi est cliente de Proxinvest.

www.proxinvest.fr



Société française des analystes financiers (SFAF)

La SFAF est une association créée en 1961 œuvrant à l'amélioration des techniques de l'analyse financière. Ecofi participe aux Commissions ESG et Impact Investing de la SFAF.

www.sfaf.com



Shareholders for Change (SfC)

Créé en 2017, Shareholders for Change est un réseau d'investisseurs européens qui a pour objectif de dialoguer avec les sociétés en vue d'améliorer leurs pratiques de responsabilité sociale et leurs relations avec les parties prenantes, en termes de transparence et de performance.

Ecofi est membre fondateur de Shareholders for Change.

www.shareholdersforchange.eu

LE GLOSSAIRE

Actions gratuites

Il s'agit d'une action qu'une société décide d'attribuer gratuitement, en accord avec ses actionnaires. Le nombre d'actions distribuées gratuitement est proportionnel au nombre d'actions détenues par l'actionnaire. Les actions gratuites sont parfois soumises à des conditions de détention, favorisant l'actionnariat de long terme.

Administrateur

Personne physique ou représentant d'une personne morale siégeant au Conseil d'administration.

Administrateur indépendant

Le Rapport Bouton définit un administrateur indépendant comme un administrateur qui "n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement."

Apport en nature / numéraire / industrie

Ensemble de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, pouvant être apportés dès l'origine d'une entreprise ou lors de son développement (augmentation de capital). L'apport en nature s'oppose à l'apport en numéraire qui correspond à des apports en espèces. L'apport en industrie regroupe l'ensemble des savoirs et des connaissances qu'un investisseur peut apporter.

Assemblée générale

Les assemblées générales sont le lieu où les actionnaires peuvent exercer leur pouvoir de décision. Ces décisions sont classées en deux types suivant leur importance. Les règles d'adoption des résolutions dépendent de cette classification :

- l'assemblée générale ordinaire (AGO) prend, à la majorité simple des actions représentées, des décisions concernant la gestion ordinaire de la société : approbation des comptes, distribution de dividendes, nomination et révocation d'administrateurs ;
- l'assemblée générale extraordinaire (AGE) prend des décisions modifiant les statuts : augmentation de capital, fusion, apport partiel d'actifs, scission, émission d'actions... à une majorité renforcée (dite "majorité qualifiée" - différente selon les pays).

Augmentation de capital

Acte qui consiste à augmenter le capital social d'une entreprise en émettant de nouvelles actions. Généralement utilisée en dernier recours pour assurer le financement de l'entreprise (après l'autofinancement et l'endettement), ce type d'opération peut avoir pour effet, à court terme, de diminuer le bénéfice par action et/ou de réduire le

contrôle des actionnaires. La société propose généralement aux anciens actionnaires de souscrire de nouveaux titres à un prix en principe inférieur au dernier cours de bourse.

Conseil d'administration

Conseil dont les membres sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, qui élit ensuite le président. Les administrateurs disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concerne.

Conventions réglementées

Ce sont des conventions non habituelles ou conclues à des conditions anormales, directement ou indirectement, entre la société et son dirigeant, un actionnaire détenant plus de 10 % des voix, ou une société qui les contrôle. Elles doivent être autorisées (avant) et / ou approuvées (après) par un organe social indiqué par la Loi (conseil d'administration, conseil de surveillance, assemblée des associés, etc.).

Cumul des fonctions

Il s'agit, pour une personne, de cumuler les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général au sein d'une même société. Le président-directeur général dispose ainsi de pouvoirs étendus :

- en sa qualité de directeur général, il assure la direction opérationnelle de la société ;
- en sa qualité de président du conseil d'administration, il supervise l'établissement des grandes orientations de la société.

Dividende

Les dividendes servent à rémunérer les apporteurs de capitaux propres (les actionnaires). Ils sont en général distribués à partir du bénéfice net de l'exercice clos, mais peuvent également être prélevés sur les bénéfices mis en report à nouveau ou en réserve.

Droit préférentiel de souscription (DPS)

Le Droit préférentiel de souscription est un droit attaché à chaque action ancienne qui permet à son détenteur de souscrire à l'émission d'actions nouvelles. Celui qui est déjà actionnaire possède donc un droit de priorité pour souscrire à l'augmentation de capital.

Enjeux ESG

L'acronyme ESG désigne les enjeux et critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ils constituent généralement les trois piliers de l'analyse ISR qui consiste à évaluer la performance et le niveau de responsabilité des entreprises et États dans ces trois domaines.

Exemples de critères :

- Environnementaux : politique de prévention et de contrôle des pollutions, système de management environnemental, émissions de polluants ;
- Sociaux : santé et sécurité des collaborateurs, respect des droits syndicaux, diversité et égalité hommes-femmes ;
- Gouvernance : indépendance et diversité du Conseil d'administration, mesures de prévention de la corruption, rémunération des dirigeants.

Gouvernance d'entreprise

La gouvernance se définit comme l'ensemble des règles qui régissent la manière dont les entreprises sont contrôlées et dirigées. Elle répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise - tels que les actionnaires, les dirigeants et les salariés - et pose les règles et les procédures de prises de décisions.

Investissement socialement responsable (ISR)

« L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique, impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable » (Définition AFG-FIR).

Jeton de présence

C'est la rémunération accordée aux administrateurs. Elle est calculée, en principe, selon leur assiduité de présence aux réunions. En pratique, il s'agit d'une rémunération fixe qui peut être attribuée également aux absents.

Mandataire social

Personne ayant autorité pour représenter la société auprès des tiers : gérant (SARL), président ou directeur général (SA).

Mesures anti-OPA

Les mesures anti-OPA constituent l'un des moyens défensifs de contrôle d'un actionnariat. Elles peuvent se répartir en 4 catégories :

- séparer le pouvoir du capital (commandite, action sans droit de vote...) ;
- contrôler les changements d'actionnariat (déclaration de seuil, droit d'agrément...);

- renforcer les actionnariats fidèles (actionnariat salarié...);
- utiliser des dispositions juridiques (autorisations administratives, clauses de changement de contrôle...).

Offre publique d'achat (OPA)

L'offre publique d'achat consiste à proposer aux actionnaires d'une société cotée l'acquisition de la totalité des titres pendant une période donnée et pour un prix fixé. La procédure d'OPA se fait sous la surveillance des Autorités de marché qui s'assurent du respect des principes de transparence, de bonne information et d'égalité de traitement des actionnaires.

Organisme de placement collectif (OPC)

Les Organismes de placement collectif sont des sociétés financières dont la fonction consiste à placer, sur les marchés, des capitaux ou des biens immobiliers qu'elles collectent auprès du public.

Options de sur-allocation ("greenhoe")

La technique dite "greenhoe", du nom de la première entreprise l'ayant utilisée, permet de réguler le cours d'une action au moment de son introduction en bourse. L'entreprise donne à la banque qui procède à l'introduction l'option d'acheter une quantité de titres supérieure à ce qui était initialement prévu. Si la demande de titres est forte, la banque pourra ainsi allouer davantage de titres aux investisseurs en exerçant son option. Dans le cas opposé, la banque n'exercera pas son option et achètera les titres dont elle a besoin sur le marché, ce qui a pour effet de maintenir les cours.

Parachute doré

Un parachute doré ou "golden parachute" est une somme d'argent perçue par un dirigeant d'entreprise au moment de son départ. Cette clause du contrat de travail du dirigeant peut lui permettre de se prémunir contre un changement de contrôle de la société. Toutefois, certains de ces parachutes ont pu apparaître comme des éléments de rémunération abusifs, notamment dans le cas de dirigeants remerciés pour mauvais résultats. Face à la menace du régulateur, le patronat français a édicté un Code de gouvernance pour limiter les conditions de leur attribution.

Parties prenantes

Une partie prenante ("stakeholder") est un acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concerné par une décision ou un projet, c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de son exécution (ou de sa non-exécution). Pour

les entreprises il s'agit de clients, salariés, syndicats, Etats, fournisseurs, sous-traitants, actionnaires, citoyens, etc. La notion de partie prenante est centrale dans les questions de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE).

Principes for Responsible Investment (PRI)

Les principes de l'investissement responsable sont issus de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan qui, en 2007, a invité un grand nombre d'investisseurs à travers le monde à intégrer, dans leurs décisions d'investissement, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ils s'articulent autour de six principes.

- Principe 1 : nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
 - Principe 2 : nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
 - Principe 3 : nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
 - Principe 4 : nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
 - Principe 5 : nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
 - Principe 6 : nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.
- Ecofi est signataire des PRI depuis 2009 et nous répondons chaque année à leur questionnaire évaluant notre implémentation des six principes.

Proxy providers

Ce sont des sociétés de service qui fournissent aux investisseurs des conseils sur leur politique de vote et les assistent dans l'exercice de leurs droits de vote. Leur principale mission est d'analyser les pratiques de gouvernance d'entreprise et les résolutions proposées aux assemblées générales de sociétés cotées.

Quitus

C'est le nom donné à la décision par laquelle les actionnaires d'une société, réunis en assemblée délibérante, approuvent la gestion du ou des mandataires sociaux.

Rachat par la société de ses propres actions

Une entreprise peut, dans certaines circonstances, racheter ses propres actions et les garder à son actif, ou les annuler. Dans ce cas, on parle de

réduction de capital.

Le rachat d'action, comme le dividende ou la réduction de capital, permet de rendre des fonds aux actionnaires mais il n'est pas parfaitement substituable à ces deux derniers. Ainsi, le rachat d'actions a un caractère ponctuel, au contraire du dividende qui est récurrent.

Résolution

Proposition soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

La RSE est l'application des principes du développement durable à l'entreprise. Il s'agit, pour les entreprises, d'intégrer en sus des critères économiques usuels, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) propres à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes. La mise en place d'une stratégie RSE a un impact sur les pratiques et les processus dans des domaines tels que les ressources humaines, les pratiques commerciales, l'impact local, les relations avec les fournisseurs, ou la gestion des pollutions.

Ratio d'équité

Le ratio d'équité représente le rapport entre les rémunérations des mandataires sociaux et les rémunérations moyennes et médianes des salariés.

"Say on climate"

Résolution mise à l'ordre du jour d'une assemblée générale par la direction d'une société cotée concernant sa politique climat. Le vote est consultatif.

"Say on pay"

Le say on pay est une règle en droit des sociétés par laquelle les actionnaires d'une entreprise réunis lors de leur assemblée générale peuvent voter sur la rémunération des dirigeants.

Stock-options

Les stocks-options sont des options sur des titres émis par des sociétés à destination de leur personnel. Les conditions d'exercice sont avantageuses pour le personnel et sont déterminées à l'avance.

**ECOFI**

Entreprise à mission
Société de gestion de
portefeuille agréée par
l'AMF sous le n°GP97004

22 rue Joubert - 75009 Paris
Téléphone : 01 44 88 39 00
Télécopie : 01 44 88 39 39

✉ contact@ecofi.fr
🌐 www.ecofi.fr

ECOFI

Ecofi est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, membre de BPCE.

Entreprise agile et à taille humaine, Ecofi est une société de gestion qui, depuis 1972, prend en compte dans ses décisions d'investissement les exigences de respect de l'Homme et de la Planète ainsi que la qualité de la gouvernance des entreprises.

Cet engagement n'a fait que grandir au fil des ans.

En juin 2020, Ecofi est devenue la première société de gestion française à prendre le statut d'entreprise à mission, avec l'affirmation de sa raison d'être.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité avec, dès janvier 2019, une gamme de fonds ouverts 100% ISR*.

Aujourd'hui, Ecofi inscrit plus que jamais sa démarche sur le long terme, alliant maîtrise, implication et sincérité pour bâtir, Ensemble, des solutions d'investissement durables.

** 100% ISR selon la méthodologie d'ECOFI (hormis un fonds indexé).
12 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat.*